



Mairie de LOMBERS

1, Place de la Mairie 81120 LOMBERS
Téléphone (bureau) 05 63 55 53 08 Fax 05 63 55 65 25
email : mairie.lomers@wanadoo.fr

**A retourner impérativement
pour le jeudi 4 septembre**

INSCRIPTION aux Nouvelles Activités Périscolaires du groupe scolaire du Val d'Assou

Première période du 8 septembre au 18 octobre

Remplir une fiche par enfant.

Enfant

Nom, Prénom de l'enfant :

Classe fréquentée à la rentrée de septembre 2014 :

Parent ou Tuteur

Nom, Prénom du parent ou tuteur légal :

Lien de parenté:

Adresse:

.....

Numéros de téléphone :

.....

.....

Adresse mail :@.....

Personnes autorisées à venir chercher l'enfant

Nom, Prénom:

Lien de parenté: Téléphone :

Nom, Prénom:

Lien de parenté: Téléphone :

Nom, Prénom:

Lien de parenté: Téléphone :

Nom, Prénom:

Lien de parenté: Téléphone :

Attention

Cette inscription vaut engagement pour la période.



Mairie de LOMBERS

1, Place de la Mairie 81120 LOMBERS
Téléphone (bureau) 05 63 55 53 08 Fax 05 63 55 65 25
email : mairie.lomers@wanadoo.fr

Jours de présence de mon enfant

Cochez les cases correspondantes aux jours de présence de votre enfant aux NAP.

<i>Période 1 :</i> <i>Du 8 septembre au 18 octobre</i>	Cochez
<i>Mardi</i>	
<i>Jeudi</i>	
<i>Vendredi</i>	

Modalité de départ de l'enfant

Cocher la case adéquate.

- J'autorise** mon enfant à quitter seul l'école après les NAP.
(possible seulement pour les enfants en élémentaire CP,CE1, CE2,CM1, CM2)
- Je n'autorise pas** mon enfant à quitter seul l'école après les NAP.
- mon enfant **prend le ramassage scolaire** après les NAP.

Attention : les jours où l'enfant n'est pas inscrit aux NAP, à partir de 15h45 l'enfant est sous la responsabilité des parents !

Je soussigné(e) (Prénom, Nom)

m'engage sur la fréquentation de mon enfant aux nouvelles activités périscolaires du groupe scolaire du Val d'Assou selon les conditions ci-dessus et reconnais avoir pris connaissance du règlement des NAP et l'accepter.

Date et signature des parents :

Attention

Cette inscription vaut engagement pour la période.